

Chaire d'Économie Solidaire

le cnam



« (se) COMPRENDRE ENSEMBLE.

Inventer de nouveaux savoirs avec la cartographie active »

MONOGRAPHIE

ASSOCIATION CULTURE XXI

Texte rédigé par les étudiants du Master 2

« Intervention et développement social.

Économie sociale et solidaire »

MONOGRAPHIE DE L'ASSOCIATION CULTURE XXI

Entretiens réalisés :

Mme Khan : coordinatrice bénévole de l'association Culture XXI agronome de formation.

Trois bénévoles qui sont intervenues au sein de l'association en participant à divers projets thématiques.

Deux membres du Comité d'animation accompagnant la coordinatrice dans l'élaboration des projets associatifs.

1. Identification de la structure

Dénomination sociale : Association Culture XXI

Date de création : 2004

Siège social :

MDA20 au 1, rue Frédérick Lemaître

Bte 86, 75020 PARIS

Siqle :



TEL/ 33 (0) 6 64 42 89 20

Coordonnées :

Culture21@culture21.org

TEL/ 33 (0) 6 64 42 89 20

2. Historique de la structure

Culture XXI est une association composée de deux entités :

- Un Réseau qui met en place à des projets nationaux et internationaux par la mise en relation de divers acteurs ;
- Une antenne située dans la Seine et Marne réalisant des projets basés sur l'éducation populaire et citoyenne selon une dimension plus locale. Culture XXI Seine et Marne créée en 2015.

L'association Culture XXI existe depuis 1993. Au départ, elle s'appuyait sur la dynamique de réseau, en lien avec les besoins de la société civile. L'idée d'une entité administrative était alors exclue car les porteurs de ce projet souhaitaient que les actions réalisées soient saisies par les citoyens eux-mêmes. Les acteurs parlaient alors de démarche bénévole. En 2004, Culture XXI prit alors un nouveau statut : celui d'association selon la loi de 1901. L'association sépara en deux entités distinctes en 2015 avec la création de Culture XXI Seine et Marne qui s'orienta alors vers des projets à dimension plus locale. Ces deux entités bien que concomitantes disposent de leurs propres statuts, de leurs propres objectifs. Elles sont donc distinctes mais affiliées à la même association : Culture XXI. En revanche les fils conducteurs de ces deux entités se rejoignent autour de la participation citoyenne, que celle-ci soit sous la forme de projets en réseau ou de projets locaux.

Ces deux structures associatives, bien que travaillant sous le même nom, sont alors dissociées par leur rattachement à des préfectures différentes par le fait qu'elles disposent de leurs propres budgets mais aussi par les objectifs qu'elles poursuivent. Ce besoin de formalisation administrative sous la forme de statut associatif, fut un choix contraint pour Culture XXI car le contexte local bloquait alors certains de leurs projets si aucun statut ne pouvait être associé à cette initiative.

Actuellement Culture XXI n'est implantée qu'en Seine-et-Marne mais l'association tend à se développer sur d'autres départements franciliens si des besoins de territoires émergent.

3. Présentation de la structure

La présidente a pour mission de garder le fil des débats, des engagements et de permettre la démocratie. L'association ne dispose pas d'un nombre fixe de bénévoles ou d'usagers. Aujourd'hui, elle peut dire qu'elle retrouve environ en moyenne 30 à 40 bénévoles présents sur l'ensemble des projets. Par la suite, le nombre de bénévoles varie selon les initiatives qui sont développées au sein de l'association. Il n'y a pas d'équipe fixe pour cette association. Les projets émanent de la société

civile eux-mêmes et de ce fait chaque projet développé comprend différentes personnes pouvant s'inscrire comme bénévole dans la durée, au sein de l'association ou de manière temporaire afin de participer au projet.

La dernière opération en cours a mobilisé plus de 200 personnes ce qui nécessite une organisation importante et un fort engagement de la part des bénévoles. C'est un système démocratique ne présentant pas d'obligation dans le mode d'intervention et d'investissement. Ce principe d'engagement par les bénévoles est parfaitement représentatif de cette volonté de laisser libre les personnes dans l'élaboration et l'application des projets. La démarche démocratique est mise en exergue avec fierté.

L'association dispose d'un Conseil d'administration, appelé familièrement par les administrateurs « comité d'animation ». Ce comité a pour but de répondre aux obligations législatives inhérentes au statut associatif. Les administrateurs sont également des bénévoles de l'association et accompagnent les porteurs de projet (de la société civile) dans leurs démarches afin de promouvoir des initiatives locales.

Le réseau et les projets s'orientent autour du partage des savoirs et l'accompagnement dans des projets locaux, en Ile de France, en France et dans le monde. Les deux entités interviennent dans des projets relatifs à leur échelle territoriale et en corrélation avec leurs objectifs.

4. Les objectifs de la structure

L'association Culture XXI, bien qu'orientant son initiative sur les besoins des citoyens et la liberté de ceux-ci dans la construction de leurs projets, a défini certains objectifs afin d'axer les bases sur lesquelles des actions peuvent être développées. Voici ceux-ci :

- Promouvoir une éducation émancipatrice et libératrice
- Mettre en lien dans un réseau interactif et participatif les personnes et les associations agissant dans le cadre de l'éducation citoyenne
- Co-construire avec des partenaires des ateliers de formation et d'information sur des thèmes liés au développement
- Organiser des actions et des sessions pour les jeunes en favorisant les dynamiques inclusives, citoyennes et fondamentales
- Etablir un espace de dialogue et de réflexion entre les citoyens

Ces objectifs ne sont pas figés et l'association souhaite que ceux-ci évoluent tant dans le temps que selon les apports des différents partenaires et bénévoles du projet. Tous les bénévoles apportent aux

projets leurs propres compétences et c'est à partir de la mutualisation de celles-ci que les projets de l'association émergent.

Afin de fonder leurs projets, l'association Culture XXI part d'un principe fondamentale : celui de la « page blanche ». Pour cette association, un projet ne peut pas se réaliser sans une co-construction avec les acteurs. Il ne s'agit donc pas d'arriver avec des prérequis et un projet déjà rédigé. L'idée est alors de partir d'un besoin et de construire les fondements du projet en lien avec l'ensemble des acteurs pouvant être concernés par celui-ci.

5. Les valeurs de l'association en lien avec l'ESS.

Culture XXI s'appuie sur différentes valeurs qui posent les fondements des différents projets accompagnés ou développés. La principale valeur mise en avant par les membres de l'association est le « travailler ensemble ». Cela permet de ne pas distinguer de hiérarchie prédéfinie qui cloisonnerait alors les idées des uns et des autres. Afin de proposer un projet, il faut que l'ensemble des parties prenantes à celui-ci travaillent ensemble pour que chacun puisse trouver une réponse aux besoins initiaux.

« Il s'agit de développer un savoir-faire de travailler ensemble et de proposer un projet pour être ensemble avec des acteurs locaux ».

Un autre point important dans les valeurs de l'association concerne le public cible des projets. L'association souhaite que ses projets soient destinés à un public large et non défini. Des projets pour tous. Par ces valeurs, les projets peuvent alors répondre aux objectifs relatifs à l'éducation populaire car ils ne rentrent pas dans des cases construites pour une catégorie d'individus spécifiques. Les projets ne sont donc pas construits pour un public particulier. Ceux-ci ont pour vocation de réunir des personnes provenant de divers horizons et de tout âge sur un territoire spécifique.

« Participe à notre association qui veut et au moment où il veut. Il n'y a pas une limitation à la participation ».

Le troisième fondement des valeurs associatives de Culture XXI rejoint la notion de l'éducation citoyenne par l'approche locale. En corrélation avec l'idée de travailler ensemble, l'association souhaite mettre en œuvre une cohésion entre des acteurs locaux afin de répondre à un des besoins communs pour tous. Cette démarche met en avant tant un esprit local que de cohésion sociale et d'équité entre les acteurs autour d'un projet.

6. La conception des projets associatifs

En partant du principe de la « page blanche », l'association Culture XXI a mobilisé des acteurs de la société civile provenant de différents territoires francophones, européens et mondiaux et construit avec eux des projets portant sur différentes thématiques. Parmi ces projets on retrouve :

- Parole et actes : au travers de l'éducation citoyenne des projets culturels se sont construits afin de permettre à des citoyens de découvrir des quartiers locaux ou des régions lointaines dans un but d'enrichissement collectif autour de thématique spécifique. Deux projets se rattachent à cet axe :
 - *La journée autour des DOM-TOM : entre clichés et réalités* : qui a permis de mobiliser les habitants d'une ville pour que ceux-ci organisent ensemble une journée de partage autour de la culture des DOM-TOM. Ce projet a pour vocation un renouvellement annuel avec une nouvelle région par année.
 - *La fabrique des initiatives citoyennes* : ce projet réunit des citoyens autour de la découverte de quartiers locaux près desquels ils peuvent résider. Cette initiative s'est traduite de manière concrète autour de mutualisation d'outils de mobilisation des habitants. L'idée est de rassembler des acteurs qui maîtrisent des savoirs afin qu'ils puissent se rencontrer et échanger ceux-ci. Des reportages-images émanent alors des acteurs afin qu'ils partagent leurs cultures et débattent ensemble autour des enjeux de celles-ci. L'association a également intégré au sein de cette initiative des espaces locaux de discussion, notamment en bas des immeubles et des études de cas entre acteurs locaux.
- Des apprentissages collectifs autour de la citoyenneté et de l'éducation populaire en mutualisant les savoirs des acteurs locaux et la potentialité d'intervention de ceux-ci sur des espaces définis. Ces initiatives relatives aux apprentissages collectifs portent tant sur une dimension locale qu'internationale. On retrouve 3 types d'initiatives relatives à ce projet citoyen :
 - *La citoyenneté en kaléidoscope* : cette initiative réunissant des partenaires espagnols et portugais a pour but d'analyser, au-delà des frontières nationales et locales, les leviers relatifs à la participation citoyenne. En mutualisant leurs analyses, les associations partenaires ont pu faire émerger des méthodes, des organisations et des outils pouvant favoriser ou créer des barrières à la participation citoyenne dans la société civile.
 - *Attends-je réfléchis* : cette initiative créée en lien avec des écoles primaires et des élèves, a pour but de créer du débat autour des questions d'actualité, et des conversations « philosophiques » pouvant émerger tant des élèves que des parents.

Il ne s'agit pas d'apporter des réponses aux questionnements sociétaux qui peuvent travailler les enfants des leurs plus jeune âge mais de co-construire avec eux et en lien avec des professeurs et des psychologues des débuts de réponses à leurs questionnement.

- Des projets internationaux : visant le partage des cultures autour de la thématique des initiatives et de la participation citoyenne dans un but d'enrichir tant les méthodes de l'association que d'apporter de nouvelles solutions pour les partenaires étrangers.

7. La gouvernance

Les prises de décision – l'organigramme

L'association Culture XXI dispose de 3 acteurs principaux intervenants au sein des projets et des initiatives développées :

- La présidente de l'association
- Le comité d'animation
- Les bénévoles permanents

Chacun dispose d'un rôle spécifique au sein de l'association, mais pour autant ces 3 acteurs principaux ne tendent pas à enrôler une stature décisionnaire dans la mise en place des projets.

La coordinatrice et présidente de l'association tient en majeure partie son rôle de manière à garantir les valeurs de l'association. Elle s'assure que les projets respectent l'éthique de celle-ci et qu'ils répondent à la notion démocratique inhérente à la culture associative.

Le comité d'animation, bien que répondant aux obligations législatives du statut d'association, n'est pas décisionnaire sur les projets. Les membres du comité sont un point d'appui méthodologique et peuvent apporter leur aide au travers d'attribution de ressources pour mener à bien ceux-ci. Ce comité permet de faire émaner des idées grâce à des réunions planifiées tous les mois et demi.

Ces deux acteurs collaborent avec les bénévoles permanents et non permanents pour construire les projets. Ils s'intègrent alors dans un collectif autour de leur idée de la « page blanche », pour venir ensuite construire ensemble les initiatives et ainsi redistribuer les rôles de chacun au sein de celles-ci. Cette redistribution s'appuie alors sur le principe démocratique de « un homme = une voix ».

Toute personne participant à un projet peut acquérir le statut de bénévole. Ce statut lui confère alors deux possibilités quant à la gouvernance de l'association :

- Participer à la vie associative et aux grandes orientations de celles-ci au travers des assemblées générales. Les adhérents peuvent ainsi (sous réserve d'être à jour de leurs cotisations) voter sous le principe de « 1 adhérents = 1 vote »
- Intervenir dans la construction de projets selon les principes d'une hiérarchie plate¹ et pouvant ainsi influencer sur l'organisation des initiatives développées.

« Il n'y a pas de hiérarchie, ce n'est pas par ce que je suis Chantal que je suis moins bonne mais le fait de mettre un statut, une fonction cela rabaisse l'autre. »

L'importance des porteurs de projets issus de la société civile

Comme nous l'expliquions dans la partie précédente, tout acteur est une source de culture, d'initiatives et donc devient un potentiel porteur de projet. Selon les besoins qu'ils identifient, leurs motivations ou leurs passions, tous les acteurs, adhérents, membres du CA ou simple participant peut en devenir un.

En soumettant leurs idées à l'association, les bénévoles amènent leur vision quant aux préoccupations de la société civile et peuvent ainsi devenir eux-mêmes des porteurs de projet :

« C'est notre volonté de citoyen qui nous a permis de continuer et nous avons pu être formés ». Ces propos proviennent d'une des usagers de Culture XXI suite à l'abandon de son projet de parents d'élèves par la municipalité et soutenu par la suite par Culture XXI.

L'association Culture XXI perd alors la stature de gestionnaire des initiatives pour devenir une ressource pour la société civile. La gouvernance des initiatives met à distance toute structure hiérarchique malgré une obligation de respect des valeurs associatives. Par cette organisation l'association passe alors d'un modèle démocratique associatif classique, vers un modèle coopératif entre différents acteurs provenant de milieu différents. Ces acteurs disposent également de statuts différents. Cette organisation coopérative permet alors de créer des dynamiques d'échange entre les acteurs favorisant l'écoute entre les acteurs. Ce modèle met également l'accent sur l'importance de tenir compte des compétences de chacun et de croiser les regards afin de mettre en place un projet.

8. Les ressources et les financements

Les ressources humaines

¹ Principe de Niklas LUHMAN selon lequel bien que disposant de statut les acteurs d'une organisation coopèrent ensemble sans aucun lien de subordination

Il s'agit du principal moteur des initiatives de projets. Par son principe de coopération entre les acteurs et de la « page blanche », l'association Culture XXI s'appuie essentiellement sur les ressources provenant des bénévoles et des participants aux initiatives. Au travers de leur collaboration, elle capitalise divers types de ressources humaines tels que :

- La culture propre aux acteurs
- Leurs savoirs et compétences
- Les besoins individuels et collectifs
- Les idées et passions de chaque personne

C'est par la mise en corrélation de l'ensemble de ces facteurs que les projets de l'association peuvent alors voir le jour. Les ressources humaines de l'association sont donc collectives et se caractérisent comme le point de départ de toute initiative pouvant être développée.

Au-delà de ce regroupement des ressources collectives, l'association dispose d'une équipe de bénévoles fixes dont les membres du CA et la coordinatrice de l'association, qui permettent de mobiliser les acteurs et de faire émerger des thématiques et des idées pour les initiatives. L'articulation et la construction des initiatives, bien qu'émanant de ressources humaines collectives, reposent également sur la coordination de l'activité par ces membres fixes.

Les ressources matérielles

L'association Culture XXI ne dispose pas de ressources matérielles fixes mise à part les sièges sociaux des deux entités associatives. Les matériaux nécessaires au développement d'initiatives ou de campagne de communication se font selon les projets qui sont développés et les ressources financières disponibles pour les projets.

L'association Culture XXI afin de mettre en œuvre ses différents projets peut mobiliser des ressources matérielles mais celles-ci restent minimales en raison d'un budget très limité. Toutes les dépenses matérielles sont liées à la typologie des projets mais également aux financements perçus par l'association pour le développement des projets. En revanche les bénévoles de l'association ou les membres du CA peuvent, dans le cadre de la réalisation de certains projets, être amenés à mobiliser des ressources personnelles telles que des véhicules ou des logements. Cela se traduit notamment par le fait que le bureau de la coordinatrice et présidente se situe à son domicile.

L'association dispose en revanche d'un site Internet lui permettant de relayer des informations et d'une visibilité pour le grand public au travers du collectif *Pouvoir d'Agir*.

Les ressources financières

Les principales sources de financements de l'association Culture XXI proviennent de subventions perçues auprès de partenaires privés et publiques. Les principaux financeurs de l'association sont les suivant :

- Fondation LEOPOLD MAYER
- Région île de France
- Programme européen
- Mairie de Paris

Le principal financeur de l'association est la région Ile de France. Les subventions perçues par la région permettent d'assurer la gestion quotidienne associative ainsi que les projets relatifs à la fabrique des initiatives citoyennes. Les autres financeur interviennent ou sont intervenus de manière temporaire sur des projets limités dans le temps. Lorsque l'association souhaite développer de nouveaux projets, elle doit alors faire appel à des fondations pour obtenir des financements spécifiques à l'initiative.

Ces dernières années, l'association a vu ses subventions diminuer. Confrontée à cette baisse, tant vis-à-vis du nombre de partenaires que des sommes allouées aux projets, les administrateurs doivent aujourd'hui innover pour financer leurs projets.

L'hybridation des ressources

Face à ses difficultés financière l'association Culture XXI a donc innové pour mettre en œuvre de nouvelles initiatives. Elle a ainsi tissé des partenariats associatifs et puiser sur les ressources dont disposaient les acteurs de la société civile pour monter de nouveaux projets. Cette alliance entre ressources associatives et ressources citoyennes, a permis de monter des projets locaux à faibles coûts, permettant de pallier à la baisse des subventions publiques et privées.

La présidente de l'association nous explique qu'ils vont devoir se faire plus connaitre et être plus présents dans certaines instances comme la mairie de Paris pour obtenir plus de moyens financiers.

9. Les compétences vis-à-vis de l'ESS

La question est alors de savoir si l'association culture XXI est en adéquation avec les compétences de l'économie sociale et solidaire.

L'association culture XXI se distingue au travers des différentes compétences suivantes pouvant être intégrées dans l'économie sociale et solidaire :

- Prise en compte des besoins locaux par l'implication directe de la société civile dans la construction des projets
- L'animation collective des projets avec la prise en compte des savoirs collectifs et des intelligences collectives afin que le projet soit compris de tous et que tous soient concernés par celui-ci
- Des projets se basant dans un modèle d'expérimentation et ne reposant donc pas sur des prérequis
- Des projets ayant pour objectifs de changer des espaces territoriaux locaux en répondant de manières durables aux aspirations citoyennes
- L'intrication des participants dans les processus de gouvernance associative par la mise en place d'un système démocratique permettant à tous les acteurs de s'exprimer sans distinction hiérarchique
- La coopération, le partenariat et la co-construction des initiatives en lien avec d'autres associations : française, européenne et internationales et la société civile
- Pas de formation spécifique quant aux initiatives développées mais une auto-formation des membres de l'association en externe, mais aussi en interne par une mutualisation des savoirs.

Pour la présidente de l'association les compétences des initiatives en lien avec l'économie sociale et solidaire relèvent d'une dimension locale mais également de l'engagement des personnes qui portent ces initiatives.

« Je suis engagé dans le milieu éducatif depuis que je suis étudiante en lien avec le sommet de Rio dans le cadre du développement durable. J'habite en Seine et Marne et j'ai mis en place un réseau. Et comme je le dis, là où je suis il faut que je fasse quelque chose ».

Malgré ce travail de maillage territorial, elle dit avoir en réalité très peu de lien direct avec les communes et les pouvoirs publics généralement.

Pour les deux bénévoles interrogés, cet engagement se retrouve au niveau des besoins quotidiens et locaux des personnes participants aux initiatives en lien avec les compétences de l'économie sociale et solidaire. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une compétence à proprement parler, elle identifie les initiatives comme une nécessité de réponses à des besoins non comblés par les pouvoirs publics sur un territoire local.

« j'ai rencontré tout cela par l'université populaire de parents à Grigny dans l'Essonne, un groupe de maman dans une démarche de l'ACPEP (association collective parents enfants professionnels) qui sont spécialistes de la petite enfance et ils ont ouvert une brèche sur la parentalité. Ils sont aussi dans le mouvement de tiers monde AFCPE, avec une volonté de donner le pouvoir aux parents. On a fait une démarche avec les mamans jusqu'au parlement européen pour présenter notre recherche c'est pourquoi le côté européen m'intéresse. Pour nos enfants, le système scolaire est mis à mal et c'est bien d'aller voir ailleurs comment ils font. Travailler avec des professionnels en tant que bénévole, cela les obligent de chercher leur méthode de travail et de posture, comme par exemple, dans certaines réunions qui mélangent des professionnels et des parents. Certains professionnels tenaient un certain discours car ils avaient leurs casquettes alors qu'en fin de réunion ils venaient nous voir pour nous dire que nous avons totalement raison mais qu'ils ne pouvaient le dire car ils avaient leurs casquettes. Et j'en ai marre d'entendre les discours avec leurs casquettes et s'ils la retirent ils deviennent parents mais leur institution leur interdit ».

Cependant, bien que l'association Culture XXI dispose de nombreuses compétences assimilables à la définition de l'économie sociale et solidaire, celle-ci reste concentrée sur un échelon territorial très limité nuisant à l'expansion des initiatives et à l'institutionnalisation de celles-ci.

Pour les acteurs de l'association Culture XXI, il n'y pas de compétences spécifiques relatives à l'ESS. Les compétences se développent selon les thématiques traitées et les apports des participants aux initiatives.

10. Les partenaires et le lien avec les pouvoirs publics

Les partenaires projets

Les principaux partenaires de l'association Culture XXI sont :

- Des associations :
- Des acteurs de la société civile :
 - o Citoyens
 - o Groupements de citoyens (parents d'élèves)
 - o A compléter également avec les fiches projets

Le lien avec les politiques et les pouvoirs publics

Bien qu'il soit fréquent que dans le cadre d'initiatives spécifiques à l'économie sociale et solidaire, des partenariats et des coopérations entre acteurs associatifs et pouvoirs publics soient réalisés,

l'association Culture XXI dispose de peu de relations avec les élus municipaux ou les institutions publiques.

Au-delà des subventions perçues par la région Ile de France et le contrat qui les lie, Culture XXI n'est pas en contact avec les pouvoirs publics. Cette non-coopération avec les pouvoirs publics s'explique dans un premier temps pour les membres de l'association, par la taille de celle-ci. L'association n'a pas vocation à s'institutionnaliser et ne cherche donc pas à entrer en contact avec les institutions publiques. Pour les administrateurs de l'association, il faudrait que l'association prenne une autre dimension pour que ce rapprochement puisse être possible.

Sur un échelon local, les contacts sont souvent difficiles de par les procédures administratives présentes dans les institutions. Il y a un blocage entre les élus politiques et les petites associations locales.

Le seul contact, bien qu'indirect entre Culture XXI et les pouvoirs publics, se réalise par la participation de l'association dans le collectif *Pouvoir d'Agir*. Ce collectif a plus vocation, selon les administrateurs de l'association, à influencer sur les politiques au sein des institutions publiques.

11. Le collectif pouvoir d'agir

L'association Culture XXI en intégrant le collectif *Pouvoir d'Agir* a pu élargir son réseau et se faire connaître auprès d'un public plus large. Le collectif pouvoir d'agir a également permis à l'association d'enrichir ses compétences en participant à des ateliers, notamment autour des évaluations de projets. Ce collectif peut être vecteur de nouveaux partenariats et ainsi d'un partage de savoirs, de cultures et de compétences avec d'autres associations.

La distance entre les membres du collectif semble être le point principal à améliorer car les rencontres entre les acteurs sont peu nombreuses et bien que chaque membre puisse jouir des avantages d'être intégré au sein ce collectif, peu d'entre eux se connaissent réellement.

En revanche le collectif n'est pas une nécessité quant à la pérennité de l'association. Il n'influence pas son fonctionnement, ni ses projets. Le collectif est un plus quant au développement potentiel des activités de la structure.